

Compte rendu du conseil d'administration du

9 décembre 2014 à la salle de convivialité du Coulouvrier

<u>Présents</u>	Chantal BELLA - Brigitte ARLABOSSE - Odette BUTTIGIEG André MILIAT - Monique BESANÇON - André BESANÇON - Michelle ACHARD – Bernard DEJEAN - Michelle VAUQUOIS Sylviane GUILMART – Héroïse LEFORT
<u>Absente excusée</u>	Véronique GAZAN (pouvoir à Bernard DEJEAN)
<u>Absents</u>	Khorem MAJEUR – Geneviève BENSIAM

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 4 novembre 2014
2. Election du bureau
3. Point sur les diverses activités de l'exercice en cours
4. Questions diverses

Chantal Bella souhaite la bienvenue à Sylviane Guilmart et à Héroïse Lefort, élues administrateurs à l'assemblée générale du 18 novembre 2014.

1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 4 novembre b2014

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Sylviane Guilmart et Héloïse Lefort, nouveaux administrateurs, s'abstiennent.

2. Election du bureau

Lors de l'assemblée générale du 18 novembre, le conseil d'administration a été réélu.

2 membres sont sortis Monique Besançon et Chantal Bella. Elles se sont représentées et ont été réélues.
2 nouveaux membres ont été élus, comme mentionné en préambule, Sylvaine Guilmart et Héloïse Lefort.

Le conseil d'administration se compose donc maintenant de 9 membres élus par l'assemblée et de 5 membres de la municipalité.

La déclaration en préfecture avec la composition du nouveau conseil d'administration est partie le 8 décembre.

Le bureau doit être renouvelé en 2015. La présidente, Chantal Bella, ayant annoncé sa démission le 18 novembre, il est procédé à la dissolution du bureau et à sa réélection selon l'article 7 des statuts de l'association

Extrait

ARTICLE 7 : BUREAU

Le Conseil d'Administration élit son Bureau dans le mois qui suit l'Assemblée Générale. Ce Bureau comprend :

- * 1 Président,*
- * 1 Vice-président, (facultatif)*
- * 1 Secrétaire général,*
- * 1 Secrétaire général adjoint, (facultatif)*
- * 1 Trésorier,*
- * 1 Trésorier adjoint. (facultatif)*

Les membres du Bureau ont un mandat de 3 ans, ils sont rééligibles".

L'article 5 dernier alinéa prévoit que le vote se fait par le conseil d'administration à bulletin secret. Le conseil d'administration décide à l'unanimité de voter à main levée.

Extrait

Article 5 : dernier alinéa

Le conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret, pour une durée de 3 ans un bureau composé d'au moins un président, un secrétaire et un trésorier.

Le président et le trésorier devront être majeurs

Sont élus, à l'unanimité, suite à candidature, par le conseil d'administration :

André MILIAT, président
Brigitte Arlabosse, secrétaire
Odette Buttigieg, secrétaire adjointe
Michelle Achard, trésorière

André Miliat remercie tous les membres de la confiance qui lui est accordée. Il précise qu'il assurera les fonctions de président par intérim jusqu'à la candidature d'une nouvelle personne.

Chantal Bella indique que ses fonctions s'achèvent donc ce jour. Elle reste administrateur.
Elle rend le chéquier, la carte bancaire et le tampon de l'association à André Miliat.

Chantal BELLA communique les 2 informations suivantes.

Jean Dumas, webmaster, a démissionné en date du 5 décembre et a rendu les CD du site à André MILIAT. Un nouveau site ou blog sera créé en début d'année.

Par erreur, il a été indiqué à l'assemblée générale que le conseil d'administration discute et vote le montant de la cotisation. Or, cette discussion suivie du vote doit se faire en assemblée générale.

La parole est laissée à André Miliat, nouveau président, pour la suite de la réunion.

3. Point sur les diverses activités de l'exercice en cours

Marché de Noël

Les oranges qui devaient arriver la semaine dernière se trouvent encore en Espagne. Elles devraient arriver jeudi.

Chantal Bella a été contactée par la coopérative car une personne physique doit être désignée pour la facturation. Elle a communiqué ses coordonnées et transmis la copie de sa carte d'identité.

Les 3 commerces champenois vendant des oranges ont été prévenus de notre vente.

Cette vente a pour but de se faire connaître et d'avoir de nouveaux adhérents.

Le bénéfice de la vente de l'an dernier sera réinvesti intégralement dans la participation du voyage des jeunes. Celui de cette année sera employé pour recevoir les espagnols en 2016 à l'occasion du 25^{ème} anniversaire du jumelage

Cinéma le 20 mars au Centre Paul Morand

Le choix du film n'est pas encore déterminé.

La séance sera suivie d'une dégustation de tapas et sangria. Les élèves des cours d'espagnol seront sollicités à la préparation des tapas. Ceci pour mettre en avant la section langues.

Il reste à déterminer si la soirée sera gratuite ou payante.

Si la soirée est gratuite, il n'y aura pas de droit de SACEM à régler.

Une participation pourrait être demandée pour la dégustation, ou un système de "corbeille" pourrait être prévue, où chacun participerait comme il l'entend.

En janvier, la principale du collège sera contactée pour l'informer de la projection du film.

Journée du 14 juin

Pour la 2^{ème} édition, une journée sera organisée sur le même principe qu'en mai dernier : une marche de village (lieu à déterminer) + une paëlla

Cette manifestation devra être aussi attractive qu'en mai dernier

Une campagne importante de publicité devra être effectuée (ouest lyonnais, bulletin municipal de mars, panneaux lumineux, affiches....)

En 2014, le prix par personne était de 15 € pour les adultes et 10 € pour les enfants tout compris.

Il faut déterminer si cette année le prix reste le même, ou s'il faut augmenter, ou si avec le même tarif les boissons seront en supplément.

Cette manifestation, bien que destinée à promouvoir l'association, doit tout de même rapporter un bénéfice. Ceci afin de pouvoir financer nos prochains projets.

Voyage à Villanueva du 21 au 24 août

L'information sera faite dès le marché de Noël, ainsi que le 20 mars et le 14 juin

Une option a été mise pour la réservation de deux bus de 49 places de la société Transdev sur la base de 50 adultes et 30 jeunes

Le tarif sera de 20 € pour les jeunes.

Environ 140 € prix coutant pour les adultes avec tarif différent si précédemment déjà famille d'accueil non adhérent, adhérent, famille d'accueil + adhérent, ou autre

Les accompagnateurs des enfants se verront appliquer le même tarif que les adhérents + familles d'accueil

Mr Quinton sera contacté, pour une rencontre si possible avec Véronique Gazan, pour savoir s'il est dans la mesure de solliciter les parents d'enfants du centre qui communiquent déjà avec le collègue Hernandez.

Jean Reis président du club de foot va être contacté.

Mr Dejean va adresser un courrier à son homologue espagnol pour accepter l'invitation et l'en remercier.

André Miliat rappelle qu'en 2016, nous fêterons les 25 ans du jumelage et qu'une grande fête dans Champagne pourrait être organisée lors de la visite des espagnols (éventuellement en septembre lors de la biennale de la danse).

Le montant de la subvention municipale 2014 est de 450 €. Aucune activité n'avait été organisée en 2013 et la subvention municipale couvrait uniquement une bonne partie des frais d'assurance.

Compte tenu des activités proposées cette année, une subvention de 1000 € a été demandée à la municipalité.

Une subvention exceptionnelle de 2750 € est également demandée pour financer le voyage des jeunes et André Miliat explique ce montant.

4. Questions diverses

Mr Dejean indique qu'il n'a pas encore eu de réponse de son juriste concernant la position et le vote des élus dans l'association.

André Miliat conclut en remerciant le conseil d'administration de la confiance qui lui est accordée. Il demande de l'indulgence pour ses débuts à la succession de Chantal Bella. Il continuera ce que cette dernière a commencé. Il remercie également la municipalité de l'aide apportée à l'association.

Mr Dejean confirme que le jumelage ne peut continuer que si des jeunes y participent. Il lui faudra aussi tenir compte dans les années à venir des nouvelles mesures gouvernementales annoncées pour les communes. Le problème du contexte économique et financier va se poser.

Le Président

André MILIAT

La Secrétaire

Brigitte ARLABOSSE